

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$5.00

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE. Par an, (payable d'avance) \$3.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un franc au bureau du journal

BUREAU à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en chef: HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion... 50.00

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre et Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal, Fabre et Gravel, libraire, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC

SAMEDI, 24 DÉCEMBRE 1870.

Une autre Reculade.

On pourrait écrire des volumes sur les tergiversations et les soubresauts politiques de M. Cauchon.

Il est survenu pendant la séance de jeudi un incident qui a prouvé une fois de plus l'exactitude de cet aphorisme.

L'attaque était violente; mais M. Cauchon n'a pas voulu s'arrêter là.

"Je m'oppose de toutes mes forces, s'est-il écrié, à ce que l'on nous oblige de marcher à la remorque d'une autre compagnie, en nous rendant dépendants d'elle."

"C'était catégorique: le Président de la Compagnie ne voulait point accepter cette clause. Et pour donner plus de force à ses protestations, il fit au ministre cette étrange menace:

"Que le gouvernement nous écoute, je le lui demande avec instance, je le supplie de nous rendre justice. S'il ne le fait pas, il verra plus tard, mais trop tard, qu'il a obéi à une fatale inscience, nuisible aux intérêts du pays et à ceux de la Compagnie du Chemin de fer du Nord."

Enfin, croyant être appuyé par la Chambre et espérant faire subir un échec au gouvernement, M. Cauchon a terminé ainsi son menaçant discours:

"Je propose, secondé par M. Rhéaume, que cette clause soit retranchée."

Fort de la justice de ses prétentions et de l'appui unanime de la Chambre, l'hon. M. Chauveau a répondu avec beaucoup de calme et de dignité aux accusations du Président de la Compagnie, qui avait reproché au gouvernement de vouloir empêcher la construction du chemin, "tuer le chemin," pour employer l'expression de M. Cauchon.

"Quel intérêt, a dit le premier ministre, le gouvernement a-t-il à empêcher le chemin de se faire, quand il a si généreusement subventionné cette grande entreprise?"

Puisqu'il y avait eu difficulté à régler entre les deux compagnies, a ajouté M. Chauveau, n'était-ce pas le gouvernement qui devait la régler, c'était son rôle à lui, qui veut la construction du chemin. S'il ne la voulait pas, pourquoi aurait-il assumé une

responsabilité devant la chambre et le pays? Quant aux influences dont parle M. Cauchon, je ne les connais pas, parce qu'elles n'existent pas.

Je n'ai jamais entendu parler ni de complots ni d'influences. Nous avons été parfaitement libres et nous n'avons agi que dans le but de favoriser la grande entreprise. Nous avions si peu envie de nuire au Chemin de fer du Nord par cette clause, que c'est au chemin Central que nous l'imposons d'abord. Je crois qu'elle aura un bon effet, que les deux compagnies s'entendront et que le gouvernement ratifiera cet arrangement."

Voyant que le ministre, ne tenant aucun compte de ses menaces, persistait dans ses prétentions, M. Cauchon a commencé de battre en retraite et par un mouvement de flanc, il est venu se jeter piteusement dans les rangs ministériels, faisant ainsi son apologie au premier ministre:

"Si la clause 12 a le sens et la portée que lui donne le gouvernement par la bouche de son premier ministre, je retire ma motion."

Je n'ai pas voulu faire d'opposition au gouvernement. Parce que l'on demande une modification, il ne faut pas en conclure, comme M. Suard, qu'on veut renverser l'administration."

Il y avait longtemps, assurément, que M. Cauchon avait subi un pareil aplatissement et constaté toute son impuissance d'une manière aussi plausible. Il doit juger mieux que personne de sa faiblesse, puisqu'il a été écrasé par un gouvernement dont il se vante de ne tolérer l'existence que par sympathie pour certains membres du cabinet.

Enfin, comme il est dans le ministère des hommes qui paraissent voir d'un plus mauvais œil ses menaces ridicules, M. Cauchon, non content des excuses qu'il avait faites en chambre, a publié dans le Journal d'hier cette profession de soumission entière au gouvernement, afin de dissiper complètement toute ombre de mauvaise humeur chez les ministres:

"C'est l'interprétation de la clause, par le gouvernement, est salutaire à l'entreprise en lui laissant ses conditions franches vis-à-vis des municipalités. Cela ne veut pas dire que la compagnie ne devra pas faire tout son possible pour se mettre d'accord avec la pensée du gouvernement, dont le caractère national n'échappe aux yeux de personne. Du reste, ce dernier sera représenté dans la compagnie et sera à même d'y faire prévaloir ses idées, quand elles ne mettront pas en danger l'existence même du chemin. Il y sera représenté par des hommes raisonnables, dans tous les cas, et les mesures adoptées ne seront jamais que le résultat de mûres délibérations où devront naturellement marcher de pair l'objet du gouvernement et l'intérêt représenté par la compagnie."

Après cela, vous verrez encore M. Cauchon se vanter de tolérer l'existence du cabinet provincial, de lui faire changer sa politique au gré de ses desirs, etc., etc. En un mot, on le verra se conduire d'une manière telle, que ses amis mêmes ne pourront s'empêcher de dire que sa vanité n'a d'équale que son impuissance!

Informations.

Nous apprenons avec plaisir que MM. Mackay et Warner, constructeurs de navires de cette ville, commencent à construire des petits vaisseaux pour faire la pêche dans le Golfe St. Laurent. Ce sont à peu près les seuls navires

en bois qui se puissent avantageusement construire.

On dit que plusieurs de nos principaux marchands se sont entendus pour former une compagnie qui achètera ces vaisseaux, exploitera nos pêcheries et en exportera le produit au Brésil et dans les ports de la Méditerranée et des États-Unis.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ces démarches patriotiques, qui ne manqueront pas d'être couronnées du plus entier succès.

Les Batailles devant Paris et la Retraite de l'Armée de la Loire

Un écrivain stratège de grand renom apprécie ainsi dans le Standard les combats devant Paris du 30 novembre au 5 décembre et l'échec de l'armée de la Loire:

Ainsi que nous nous y attendions, les Prussiens, après la bataille qui eut lieu sur la Marne le 30 nov., restèrent tout un jour dans l'inaction mais ensuite ils s'efforcèrent de faire repasser la rivière aux Français. La seule information que nous ayons à ce sujet nous vient de source prussienne, mais à première vue aucun doute n'est laissé que les Français ont éprouvé une défaite sérieuse, mais non pas écrasante.

Cependant, en étudiant la carte et en rassemblant les différents télégrammes reçus, nous sommes portés à croire que les affaires restent à peu près dans le même état où elles étaient le 30 novembre, et qu'au soir de ce même jour les Français avaient gagné plus de terrain que les Prussiens ne voudraient l'admettre. Dans les rapports prussiens officiels les événements et les résultats de l'action sont, en substance, décrits de la manière suivante:

— Au point du jour le 2 décembre, les Prussiens attaquèrent Champigny et Brie-sur-Marne et rapidement s'en emparèrent. A dix heures du matin les Français en grande force s'avancèrent contre les positions prussiennes et après huit heures d'un combat acharné, ils furent repoussés par les troupes des 2me et 12me corps et la division wurtembergeoise. D'après ces rapports nous serions portés à croire que Brie et Champigny restent aux mains des Prussiens et que les Français ont perdu une partie considérable de terrain. D'après les télégrammes, et en suivant la carte, nous arrivons cependant à une conclusion quelque peu différente. Nous croyons que ce qui suit est un exposé assez exact de l'affaire. A 7 heures du matin, le 2 décembre, les Prussiens se massèrent, formant un corps de troupes au nombre de 50,000 à 60,000 hommes, composé des 2me et 12me corps, et d'une brigade de Wurtembergeois.

Deux autres brigades de Wurtembergeois occupaient, à leur gauche, des positions au sud du tournant de la Marne. Les forces d'attaque, apparemment, formaient deux colonnes, l'une desquelles s'empara de Brie; l'autre prit à l'improviste les troupes occupant Champigny, et réussit à prendre possession d'une partie de ce village.

Vers 10 heures du matin, les Français ayant renforcé leur ligne de bataille, firent un effort pour regagner la position qu'ils avaient momentanément perdue, et une lutte des plus acharnées dura jusqu'à 4 heures du soir environ, quand, probablement à cause de l'épuisement de chacun des combattants, l'action prit fin. A la fin de la journée, les Français avaient repris Champigny, et chassé de Brie les Prussiens. Les Français paraissent avoir ultérieurement évacué cet endroit. Il paraîtrait qu'ils ont, mais sans succès, attaqué la position prussienne s'étendant de Villiers à Couilly.

Jusqu'à présent — car il n'y a pas eu d'engagements hier — les Prussiens continuent à occuper la position que nous venons de mentionner, tandis que les Français tiennent une ligne s'étendant de Brie, un peu au sud, vers le nord de Champigny, jusqu'au sud de cet endroit — c'est à dire qu'il ferait complètement le col de la péninsule que forme la courbe de la Marne. Pour arriver à la conclusion qui précède, nous raisonnons sur celles-ci. Le prince George de Saxe télégraphie au roi de Saxe que le 2 décembre

Brie et Champigny furent capturés. Il est évident que jusqu'à ce moment ils avaient été tenus par les Français. Le général des Wurtembergeois télégraphie de plus à son roi qu'une partie de Champigny fut capturée et que les positions entre Villiers et Couilly ont été maintes fois prises.

Maintenant ces deux endroits sont en dehors de la langue de terrain occupés par les Français. Champigny donc, ne fut jamais entièrement pris par les allemands, et évidemment n'est pas maintenant en leur pouvoir, la position indiquée comme étant tenue par eux, étant à quelque distance de là, en arrière.

En outre le Dr. Russell, le soir du 2 décembre, dit que depuis la dernière sortie, les villages de Brie et Champigny avaient été aux mains des Français, et qu'à la fin de l'action du 2 décembre Brie n'était occupé ni par l'un ni par l'autre. Cette affirmation n'était pas vraie, ainsi que l'admettent eux-mêmes les allemands. La ligne tenue jusqu'à présent par les Français, s'étend, ainsi que nous l'avons dit, au delà du col de la péninsule formée par la courbe de la Marne et se trouve à 9 kilomètres de l'enceinte. Apparemment les Français tiennent encore les positions qu'ils ont enlevées le 30 novembre à Gennevilliers et Epinay, car nous n'apprenons rien de nouveau au sujet de ces deux endroits. Les allemands avouent que leurs pertes, du 30 novembre au 2 décembre inclusivement ont été très lourdes.

Nous n'avons pas encore de rapports détaillés à ce sujet; mais nous pouvons nous former une idée des pertes éprouvées par les assiégés, d'après les chiffres qui nous arrivent, concernant celles subies par l'un des corps engagés. Le prince George de Saxe télégraphie à son père que, du 30 novembre au 2 décembre inclusivement, les Saxons ont perdu de 1,500 à 2,000 hommes. Dans quatre régiments Saxons seulement 78 officiers furent tués ou blessés. Jusqu'à la fin du 30 novembre les Wurtembergeois, avaient perdu 1,040, et depuis ils ont été engagés dans de rudes combats.

Le 30 novembre une brigade du 2e corps perdit 72 hommes, et le 4e corps 217. Le 2e corps fut encore engagé le 2 décembre. Nous imaginons donc que du 29 novembre au 2 décembre le total des pertes éprouvées par les Allemands ne saurait être au-dessus de 6,000 hommes pour le moins. Les Prussiens ne paraissent pas être, comme d'habitude, à même de donner leur estimation du nombre des Français tués et blessés, mais ils disent avoir fait plusieurs centaines de prisonniers.

Quant aux Français, leurs pertes le 30 novembre étaient estimées à 2,000 blessés et 1,000 tués; atteignant leurs pertes le 2 décembre atteignaient ces mêmes chiffres. Il y a quelque raison de croire que dans ces derniers actions les pertes de chaque côté se balançaient. Comme de juste, ce fait est à l'avantage des Français, car nous savons de source certaine, qu'avant de commencer les sorties récentes le général Trochu avait, prêts à prendre le champ, 250,000 hommes armés de chassepots. Le 29 novembre les Prussiens autour de Paris ne pouvaient pas être au delà de 150,000, par conséquent Trochu peut perdre cinq Français contre trois Prussiens; et si le combat se poursuit, il doit en dernier lieu triompher, car il a dans Paris une réserve de 250,000 hommes, tous bien armés, tandis que les assiégés n'ont d'autre réserve que leur armée de couverture, suffisamment occupée pour le moment avec l'armée de la Loire.

On nous dit que l'intention de Trochu n'est pas de tenter de rompre soudainement le cordon prussien, mais de l'étendre graduellement, comme une bande de croutchou, jusqu'à ce qu'il se brise lui-même de trop forte tension (ainsi que le fit Grant aux Confédérés), en vue de faire succomber de fatigue les hordes prussiennes, comme on les désigne poliment en France. Il est clair que, dans une certaine mesure Trochu a réussi dans le commencement de sa tentative, car le 2 décembre deux brigades wurtembergeoises occupaient des positions, Villeneuve St Georges et Sucey, ce qui prouve que les Allemands ont, au sud-est, reculé leur ligne. Nous apprenons aussi que le 2 décembre

des batteries françaises tiraient de la montagne d'Avron, ce qui prouve que les assiégés avaient gagné du terrain vers l'est. On affirme que l'armistice demandé le 1er décembre le fit par les Allemands et non par les Français.

Les perspectives de la France paraissent obscures; mais en vérité, nous sommes loin, ce pendant, de les considérer comme désespérées. Commençons par l'état des affaires à Paris, qui, pour quelques semaines ne doit pas attendre du secours du dehors, mais doit, pour le moment compter seulement sur la vaillance de son armée enfermée dans ses murs, et à laquelle manque quelque peu d'homogénéité et d'expérience.

D'après les derniers télégrammes allemands, les forces commandées par Ducrot, le 15 décembre, évacuèrent Brie et Champigny, et repassèrent la Marne en décrivant derrière eux leurs ponts de bateaux.

Un télégramme adressé au Times, daté de Versailles, le soir du quatre courant, affirme que les Français ont abandonné Champigny, mais qu'ils se sont massés près de Créteil. Cette affirmation est jusqu'à un certain point contredite par un télégramme du Prince George de Saxe à son père, dans lequel il déclare improbable un mouvement offensif ultérieur de la part des Français. Nous connaissons trop bien les Allemands, maintenant, pour accepter sans soupçon leurs déclarations. De plus, nous savons combien, ou les chefs de corps savent ce qui a lieu, sauf ce qui se passe en face de leur propre front. Nous considérons donc comme tout à fait correcte l'information du Dr. Russell, et probable que l'armée de Ducrot est massée près de Créteil, qui est situé à l'ouest de l'extrémité méridionale du dernier circuit que fait la Marne, avant de se joindre à la Seine, et au sud-est du fort Charenton. Nous savons que, là, le cercle d'investissement est déjà reculé, car, le 2 courant, deux brigades de Wurtembergeois occupaient les villages de Sucey et Villeneuve St Georges, le premier situé à quelque distance, au sud, du circuit de la Marne ci-dessus mentionné, et le dernier à une distance considérable en amont de la Seine.

Nous comprenons bien le changement de point d'attaque, mais non l'abandon du tournant de la Marne.

La position, fortifiée par des travaux de campagne, construits en travers du col de la péninsule, était inexpugnable, car, en outre de ses communications avec son arrière et de ses flancs protégés, les forts des environs et la batterie sur la montagne d'Avron tenaient l'ennemi à distance de son front et de ses flancs.

En définitive, elle constituait un camp retranché du caractère le plus formidable et le plus menaçant. Il est cependant bien possible que la péninsule en question soit encore tenue par un garnison purement défensive. Il se peut que ce que, l'autre jour, M. de Fonvielle, dans sa conférence, indiquait comme le plan du Général Trochu, s'exécute en ce moment, et que l'investissement s'élargisse, successivement sur différents points.

Il est possible encore que, trouvant que les Allemands n'avaient pas de point faible dans leur armure autour de Villiers, les Français se soient déterminés à essayer ce qu'ils pourraient faire le long de la rive droite de la Seine. Or, nous le répétons, ils adoptent simplement le système de Grant envers les Confédérés, prenant principalement avantage de la supériorité numérique, et détruisant l'ennemi par de constantes fatigues.

Le général Trochu peut avoir dans sa tête un plan magnifique, mais une once de combat, dans le cas présent, vaudrait mieux qu'un quintal de plans. Cependant, il n'y a pas de doute que, malgré l'inaction des assiégés, la position des assiégés, particulièrement durant cette saison rigoureuse, est très critique.

Nous ne connaissons pas encore l'importance des pertes de chacun des partis; mais, lorsque nous apprenons que les Saxons seuls ont perdu 2,176 hommes dans les récents combats, il est clair que le total doit être quelque chose de très sérieux, et que les Allemands ne peuvent pas

longtemps soutenir de pareilles batailles sanglantes.

Nous connaissons une récapitulation de 3,515 tués et blessés et bien des rapports, au sujet des sections du 30 novembre au 2 décembre, n'ont pas encore été publiés. Les Français disent avoir fait 400 prisonniers dont les prussiens ne font aucune mention. Nous avons donc toute raison de croire plutôt faible qu'exagérée l'estimation donnée dans notre article d'hier, et qui totalisait un chiffre de 5,000 hommes, les pertes de Paris est-elle résolue à poursuivre ce genre de combat? La est la question. Si non, a-t-elle un courage passif suffisant pour tirer en longueur, se bornant simplement à des sorties accidentelles, en vue de retener devant Paris une force prussienne importante. En ce qui concerne les provisions, elle semble être dans une condition à différer de trois mois la capitulation, et nous supposons que les parisiens auront consommé une grande partie de leurs aliments avant qu'un secours leur arrive, si toute fois il vient. Même encore si dixièmes mois aucun secours n'arrive, nous pouvons à peine croire qu'un demi million de soldats français se rentraient au tiers de leur nombre sans tenter une bataille rangée à laquelle prendrait part tout homme pouvant être distrait du service des ramparts. Dans le récent combat sur la Marne, il n'est pas probable que plus de 50,000 hommes y aient été engagés, et nous savons que le Général Trochu après avoir laissé 250,000 hommes pour garder les forts et la ville, pourrait sortir à la tête d'un nombre d'hommes semblable.

Nous avons reçu une lettre de notre correspondant spécial à Paris, qui a été recueillie par un pêcheur de la côte du Finistère.

De ces rapports il est évident que, sans trop d'inconvénients, Paris peut tenir en longueur jusqu'à la fin de mars; et, si on s'arrange à ne se nourrir que de pain, de café, de chocolat, etc. jusqu'à la fin de mai.

Dans notre opinion, donc, la date de la capitulation de Paris dépend simplement de l'esprit et de l'unanimité de la population, car, pour un bombardement, nous sommes convaincus qu'il n'aurait aucun effet pratique.

Nous apprenons que le 29, les officiers de la Mobile se conduisirent vaillamment, mais que leurs hommes ne suivirent pas leur exemple au même degré. L'affaire du 29, suivant tous les rapports, fut légèrement molle, considérée comme une sortie, mais nous n'avons aucun doute qu'elle nait été une reconnaissance, car trois bataillons seulement y furent engagés. Ce 30, les Français, à un moment, occupèrent une ligne, de la droite à la gauche d'Ormesson, située à quelque distance de la rive droite de la Loire. Il est clair, que leur succès fut beaucoup plus grand que les Allemands ne veulent l'admettre.

Il est également clair que le 30 les villages de Brie et de Champigny furent, à la fin de la journée, tenus par les Français, et retenus également par eux le soir du 2 courant. Les Prussiens peuvent comme ils le veulent déguiser leurs sentiments, mais ils sont loin d'être portés au succès. Un télégramme de Berlin dit que l'état des affaires est considéré comme critique; que des appréhensions sont entretenues au sujet du résultat définitif. Les assiégés doivent maintenant beaucoup souffrir de la température, car les nécessités du moment les obligent à tenir des forces considérables, assez près d'avant-postes français; et ces troupes ne peuvent s'abriter, tandis qu'en ce qui concerne les corps principaux, leurs tentes nouvellement construites sont mitraillées par les Français. C'est au moins ce qui est arrivé aux Bavares, de sorte que bientôt elles ne présenteront plus un abri sérieux. En outre, la canonnade constante harcasse terriblement les troupes, en les privant de sommeil.

Nous venons de recevoir une dépêche de Paris datée du 4 décembre. Le rapport du Trochu confirme ce que nous avons déjà dit au sujet du combat du 2 décembre. Il déclare que l'action fut beaucoup plus décisive que celle du 30 novembre. L'ennemi attaque au

quand il saura que son illustre cousin était M. Polydore, cuisinier du baron Chaulffour et type de don Juan.

Si la Picarde faisait malheur sur malheur, c'était pure bonté d'âme. Madame avait la jambe cassée ou foulée pour le moins, il fallait bien perdre la tête.

Pour attachement pour sa maîtresse, elle fourrait du sucre dans les soupes et du poivre dans le chocolat, tandis que les tartines, sous prétexte de grillées, se changeaient en bras sa.

La Picarde avait la larme à l'œil, pauvre bonne fille, tout en brisant la vaisselle et gâtant les provisions.

Vers huit heures et un quart on sonna, la Picarde fut brusquement saisie par ce tintement, qui lui était pourtant familier, qu'elle laissa tomber la soupière éparpillée en mille morceaux.

C'était un petit garçon de la campagne qui apportait une pile de gros papiers sales, dont l'adresse semblait tracée avec un brinde balai trempé dans du cirage.

Faut remettre ça tout de suite à la bourgeoise, dit le garçon: je suis Maniquet de chez la Bastien, et si la bourgeoise peut revenir à la halle, ça sera bien, parce que la Bastien a quelque chose à lui causer d'importance.

— Aller à la halle! s'écria la Picarde, elle irait plutôt au cimetière! elle s'est tannée autant dire. — C'est tout de même, reprit Maniquet: prenez la lettre, et la Bastien m'a dit que j'aurais quatre sous pour ma peine.

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 24 DÉCEMBRE 1870.

LA TACHE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE LE COIN DE CHARLEMAGNE

(Suite.)

Au moment du départ on pouvait remarquer en elle de l'émotion; elle était pâle, son regard si franc d'ordinaire se baissait, préoccupé. Elle marchait assurément à son devoir, non point à son plaisir.

Quand elle revenait, ses yeux bien souvent étaient rouges et semblaient fatigués de larmes.

Mais la nuit portait consolation, sans doute car le lendemain matin il n'y paraissait plus. Au déjeuner, la figure de la petite femme avait retrouvé son expression de gaieté doucement résignée.

La présentation de la traite mensuelle, de cent francs ne produisit pas du tout le même effet; maman Marquis pagait cette rente avec un plaisir sans mélange.

L'exposé de ces deux petits problèmes était à peu près tout ce qu'on savait des affaires de maman Marquis au Coin de Charlemagne. Son histoire, si elle en avait une, était encore moins connue que sa situation de famille. Il y avait des années qu'elle tenait pension et qu'elle louait des chambres garnies, toujours au même endroit. Il est hors de doute qu'une raison existait ou

du moins avait dû exister dans le principe pour porter chez elle, à l'exclusion des établissements du même genre, la clientèle des anciens élèves de Charlemagne.

Mais cette raison ressemblait fort pour un peu à ces origines lointaines qui font le désespoir et la joie des historiens.

La nuit des temps la couvrait; c'était obscur comme les règnes de Pharamond et de Clodion le chevelu.

Cette association qui sans cesse se renouvelait avait perdu la tradition de son premier jour. Les anciens avaient dû savoir, c'est certain, mais ils étaient dispersés et nul d'entre eux n'avait pris souci de légèrer à ses successeurs la connaissance d'un fait probablement tout simple et fort insignifiant peut être.

Les franchises réussites, en quelque genre que ce soit, n'ont pas besoin d'avoir une histoire. Le succès est parce qu'il est.

Les élèves de Charlemagne avaient pu protéger autrefois l'établissement naissant de maman Marquis, mais maintenant c'était tout le contraire, la maison Marquis protégeait les élèves de Charlemagne.

Maman Marquis refusait des pensionnaires avec primes. Si tous les anciens de Charlemagne avaient abandonné un beau soir, son paradis aurait été rempli dès le lendemain matin.

C'était dans toute la forme du terme ce que le langage parisien appelle une renommée.

En dehors de cette origine inconnue qui n'intriguait plus personne, il y avait autour de la petite femme deux circonstances capables d'exciter la curiosité.

Ces détails d'abord son isolement absolu. On a des parents, ou tout au moins des amis; maman Marquis était seule.

liar qu'elle était plus douce de moures et plus communicative de caractère.

Tout le monde, dans le quartier, la connaissait, l'accostait, lui parlait, on peut même dire l'aimait; personne ne la venait voir.

Cette règle avait eu toutefois une exception. Les plus vieux parmi les pensionnaires de la petite femme se souvenaient d'un personnage à mine fûtée et affairée nommé M. Victor Jéri cot.

M. Victor avait des lunettes teintées gubieu violâtre, par dessus lesquelles il regardait, quand il voulait bien voir, et portait invariablement sous le bras une très vieille et très large serviette de notaire, bourrée de papiers que ne le quittaient jamais, même pour s'asseoir.

Ses visites étaient assez fréquentes; il se présentait presque toujours à des heures indues, de grand matin ou vers le moment du couvre feu.

Ce M. Victor avait l'air malpropre; sa mine était caractéristique; il sentait d'une lieue l'affaire de fantaisie et la speculation illusoire, posant ses quatre pieds sur le brouillard.

Il y a de ces figures, de ces tournures et de ces serviettes pour copier les actions qui ne se placent pas et garantissent les dividendes dans comptoirs à l'article de la faillite.

Chez dans vos connaissances un fleff courtier de mensonges et vous aurez M. Victor Jéri cot.

Il restait longtemps quand il venait. On parlait bas d'abord; et il y avait des reproches amers, combattus par de prolixes explications.

Puis la conférence s'animaient peu à peu. Un vieux, vieux secrétaire qui avait dû connaître des jours meilleurs, et contenait des tas de poudres et papiers, était ouvert et fouillé. Quand les voix s'élevaient enfin, les paroles qui passaient par le trou de la serrure étaient des chiffres.

On parlait argent et il s'agissait de centaines de mille francs.

En définitive, on rencontre de ces pauvres femmes qui rôtièrent le balai de la spéculation. La vieillesse est joueuse tout comme la jeunesse; voyez plutôt les effrayantes nymphes qui guettent la hausse et la baisse sous les maronniers de la Bourse.

Peut-être que les cent francs mensuels et les cent écus trimestriels servaient à nourrir quelques différences véreuses chez un Père de la coulisse.

Mais les visites de M. Victor s'étaient éloignées peu à peu, il y avait déjà longtemps de cela, pour cesser enfin enfin tout à fait.

Il n'avait reparu qu'une fois cette année: un matin, entre chien et loup, on lui avait vu emporter une grosse liasse de titres qui gonflaient démesurément sa serviette, et c'était été sa dernière apparition.

La seconde circonstance avait une signification plus actuelle. Maman Marquis ne recevait pas beaucoup de lettres, mais toutes celles qui lui étaient adressées par la poste portaient pour suscription:

"A Mme Marguerite." Ce nom de Marquis n'était-il décidément qu'un sobriquet?

Parmi les pensionnaires de la petite femme, il y avait eu et il y avait encore des commerçants. Cela ne manque ni le part.

Etienne Poquet, par exemple, élève en pharmacie, mettait son gros œil aux fentes de toutes les portes; Bayras se disait fin comme l'ambre de la Cannebière et Ségoffin avait la prétention de trouver du premier coup le secret des énigmes les plus obscures, parce qu'il devinait quelquefois les rébus du Charivari.

Mais Ségoffin, Bayras et Poquet avaient eu beau faire, ils n'en savaient pas plus long que les autres.

Leur curiosité aux abois tournait autour du problème.

Ils savaient deux choses, voilà: maman Marquis avait un secret, et maman Marquis gardait superbement son secret.

Nous n'avons pas craint de nous étendre au sujet de la petite femme et des pauvres mystères qui entouraient sa vie, parce qu'elle est un peu l'héroïne de notre récit. Maintenant, le lecteur la connaît aussi bien, mais ne la connaît pas mieux que ses pensionnaires eux-mêmes.

C'est ce que nous voulions précisément et nous reprenez le fil interrompu de l'histoire.

Nous sommes à cette matinée du dimanche gras, où le marché de la petite femme si joyeux commença, avait fini, d'une façon pressée, que tragique.

Les étudiants n'avaient pas eu beaucoup de chemin à faire pour rapporter leur pauvre blessée à la maison.

Il était environ huit heures du matin. Pour la première fois, la Picarde commandait aux caseiroles et répondait de la maison. Elle allait et venait d'un air effaré, ne sachant par où commencer, brouillant tout et littéralement écrasée par la responsabilité qui pesait sur elle.

Madame était au lit. Sans Etienne Poquet, qui rôdait volontiers autour de la cuisine, la Picarde aurait mi dix fois le feu à la cheminée.

Mais Etienne avait de qui tenir pour la vocation culinaire. Il se vantait souvent d'un sténocousin gentilhomme à équipement et à bonnes fortunes, sous les splendeurs de qui il écrivait ses camarades.

Grâce à ce cousin, cité et préconisé à tout propos, le se vengeait de la petite infirmité où le tenait son grade d'apprenti pharmacien. Le lecteur comprendra l'orgueil de Poquet

(A continuer.)

point du jour; et, durant trois heures, les Français combattirent pour maintenir leur position...

Le Journal officiel du 4 courant dit que les pertes des Prussiens étaient considérables...

La plus étonnante nouvelle nous est arrivée de la Loire, laquelle, autant que nous pouvons...

Acte pour amender et étendre les lois concernant l'Éducation de cette province.

Acte pour amender l'acte de la Chute de la Compagnie du Chemin de fer de Jonction de Comtes de Sud-Est.

Acte pour autoriser le Conseil de la cité de Montréal à passer des règlements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons ou de les faire occuper pour objets de prostitution.

Acte pour amender l'acte vingt-huitième Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé: "Acte pour diviser la commission des barrières de Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions pour cet objet."

Acte pour autoriser la Compagnie des mines de Huntington à affecter un chemin à lisses de fer de fer de Stanstead, Shefford et Chambly et les eaux navigables de la Memphremagog.

Acte pour amender l'acte d'amendement des Mines d'Or de 1868 et 1870.

Acte pour prolonger le temps pendant lequel une subvention pourra être accordée aux sociétés de colonisation.

Acte concernant les bureaux d'enregistrement à Montréal et Québec.

Acte pour amender les chapitres 109 et 110 des statuts Refondus pour le Bas Canada, et pour pouvoir au transport de prisonniers d'une prison à une autre.

Acte pour autoriser l'octroi d'un certain aide aux compagnies de chemins de fer y nommés.

Acte concernant "Bishop College". Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicote à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan.

Acte pour incorporer "l'Académie de musique de Québec".

Acte pour amender la loi concernant les Compagnies d'Assurance Mutuelle.

Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 28, concernant la profession de Notaire.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Acte pour amender l'acte incorporant l'Association de l'Asile de Sainte-Brigitte de Québec.

Acte pour incorporer "l'Union Saint-Valier de Québec".

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie de la Pêche aux marais de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association".

Acte pour amender les actes incorporant les Seigneurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'ils possèdent et à en disposer.

Acte pour incorporer l'Union St. Valier de Québec.

Acte pour incorporer "The Women's Hospital of Montreal".

Acte pour amender l'acte pour incorporer la Société de passage du Pont neuf de Saint-Hyacinthe, chap. 109, 29 et 30 Victoria.

Acte pour amender les dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de Saint-Hyacinthe.

Acte pour incorporer la "Compagnie de Navigation de l'Appari".

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal.

Acte pour incorporer "The Thistle Curling Club" de Montréal.

Acte pour amender les actes ayant rapport à la Corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Missisquoi et la Rivière Noire.

Acte pour incorporer le "Protestant Infant Home" de Montréal.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries.

Acte pour constituer une corporation "La Compagnie des Pouvoirs d'eau de Sherbrooke".

Acte pour ériger la division d'enregistrement de Sherbrooke et une municipalité de comté séparée.

Acte pour rendre permanent un certain acte y mentionné concernant les Magistrats de Police de Montréal.

Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé: "Acte pour incorporer une école de grammaire à Freleighsburg, qui sera appelée "L'école de grammaire de Freleighsburg."

Acte pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enregistrement.

Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile, en ce qui concerne la manière de procéder devant les Cours Supérieures et du Circuit.

Acte pour amender de nouveau les lois de la Chasse en cette Province.

Acte pour amender la charte de la Compagnie de Chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville.

Acte pour détacher de la Municipalité de Chester-Est, dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée.

Acte pour annexer une portion de la Municipalité de Durham à la Municipalité de Durham Sud.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis.

Acte pour rendre légal un contrat de mariage passé entre Arthur Wellesley White et Caroline Charlotte Young.

Acte pour demander de nouveaux pouvoirs à la Compagnie du chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal et pour d'autres fins.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne, pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement.

Acte pour étendre les limites de la municipalité de Terrebonne.

Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, relativement à la manière de conduire la première élection des directeurs.

Acte pour incorporer "L'Institut Médical de Montréal".

Acte pour autoriser la Compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford pour prolonger sa ligne jusqu'au Lac Saint-Jean.

Acte pour incorporer la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Saint-Jean et Clarendonville.

Acte pour prolonger l'incorporation de "La Société Amicale de Québec," et amender et refondre les divers actes concernant la dite société.

BILLS SANCTIONNÉS. Le Code municipal de la Province de Québec.

Acte pour amender "l'acte d'incorporation des compagnies de cimetières de 1870".

Acte pour refondre et amender la loi relative aux licences, et aux droits et obligations des personnes tenues d'en être munies.

Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette province.

Acte concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies.

Acte pour amender la loi relative à la Cour du Recorder de la cité de Québec.

Acte concernant les Registres de l'Etat Civil dans une certaine partie du district de Saguenay et l'érection civile de certaines paroisses.

Acte pour incorporer "L'Union Saint-Valier de Québec".

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour incorporer l'Union St. Valier de Québec.

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie de la Pêche aux marais de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association".

Acte pour amender les actes incorporant les Seigneurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'ils possèdent et à en disposer.

Acte pour incorporer l'Union St. Valier de Québec.

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie de la Pêche aux marais de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association".

Acte pour amender les actes incorporant les Seigneurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'ils possèdent et à en disposer.

Acte pour incorporer l'Union St. Valier de Québec.

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie de la Pêche aux marais de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association".

Acte pour amender les actes incorporant les Seigneurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'ils possèdent et à en disposer.

Acte pour incorporer l'Union St. Valier de Québec.

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie de la Pêche aux marais de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association".

Acte pour amender les actes incorporant les Seigneurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'ils possèdent et à en disposer.

Acte pour incorporer l'Union St. Valier de Québec.

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie de la Pêche aux marais de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association".

Acte pour amender les actes incorporant les Seigneurs de l'Asile de la Providence de Montréal, et les autoriser à acquérir d'autres biens immeubles que ceux qu'ils possèdent et à en disposer.

Prorogation des Chambres. Le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu à trois heures aux bâtimens du Parlement pour assister au cérémonial ordinaire, pour proroger les Chambres et le premier Parlement de la Province confédérée de Québec.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville.

Acte pour détacher de la Municipalité de Chester-Est, dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée.

Acte pour annexer une portion de la Municipalité de Durham à la Municipalité de Durham Sud.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis.

Acte pour rendre légal un contrat de mariage passé entre Arthur Wellesley White et Caroline Charlotte Young.

Acte pour amender et étendre les lois concernant l'Éducation de cette province.

Acte pour amender l'acte de la Chute de la Compagnie du Chemin de fer de Jonction de Comtes de Sud-Est.

Acte pour autoriser le Conseil de la cité de Montréal à passer des règlements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons ou de les faire occuper pour objets de prostitution.

Acte pour amender l'acte vingt-huitième Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé: "Acte pour diviser la commission des barrières de Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions pour cet objet."

Acte pour autoriser la Compagnie des mines de Huntington à affecter un chemin à lisses de fer de fer de Stanstead, Shefford et Chambly et les eaux navigables de la Memphremagog.

Acte pour amender l'acte d'amendement des Mines d'Or de 1868 et 1870.

Acte pour prolonger le temps pendant lequel une subvention pourra être accordée aux sociétés de colonisation.

Acte concernant les bureaux d'enregistrement à Montréal et Québec.

Acte pour amender les chapitres 109 et 110 des statuts Refondus pour le Bas Canada, et pour pouvoir au transport de prisonniers d'une prison à une autre.

Acte pour autoriser l'octroi d'un certain aide aux compagnies de chemins de fer y nommés.

Acte concernant "Bishop College". Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicote à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan.

Acte pour incorporer "l'Académie de musique de Québec".

Acte pour amender la loi concernant les Compagnies d'Assurance Mutuelle.

Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 28, concernant la profession de Notaire.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Acte pour amender l'acte incorporant l'Association de l'Asile de Sainte-Brigitte de Québec.

Acte pour incorporer "l'Union Saint-Valier de Québec".

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte pour incorporer l'Association Pharmaceutique de la Province de Québec.

Acte pour incorporer la Compagnie de la Pêche aux marais de la Rivière-Ouelle, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer "The Montreal Young Men's Christian Association".

Acte pour amender les dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de Montréal.

Acte pour incorporer la "Compagnie de Navigation de l'Appari".

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal.

Acte pour incorporer "The Thistle Curling Club" de Montréal.

Acte pour amender les actes ayant rapport à la Corporation de la cité de Montréal et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Missisquoi et la Rivière Noire.

Acte pour incorporer le "Protestant Infant Home" de Montréal.

Acte pour continuer pendant un temps limité les divers actes y mentionnés.

Acte concernant la reprise de certaines terres abandonnées dans les seigneuries.

Acte pour constituer une corporation "La Compagnie des Pouvoirs d'eau de Sherbrooke".

Acte pour ériger la division d'enregistrement de Sherbrooke et une municipalité de comté séparée.

Acte pour rendre permanent un certain acte y mentionné concernant les Magistrats de Police de Montréal.

Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chap. 185, intitulé: "Acte pour incorporer une école de grammaire à Freleighsburg, qui sera appelée "L'école de grammaire de Freleighsburg."

Acte pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enregistrement.

Acte pour amender certains articles du Code de Procédure Civile, en ce qui concerne la manière de procéder devant les Cours Supérieures et du Circuit.

Acte pour amender de nouveau les lois de la Chasse en cette Province.

Acte pour amender la charte de la Compagnie de Chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville.

Acte pour détacher de la Municipalité de Chester-Est, dans le comté d'Arthabaska, une certaine portion d'icelui et la constituer en une municipalité séparée.

Acte pour annexer une portion de la Municipalité de Durham à la Municipalité de Durham Sud.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lévis.

Acte pour rendre légal un contrat de mariage passé entre Arthur Wellesley White et Caroline Charlotte Young.

Acte pour demander de nouveaux pouvoirs à la Compagnie du chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal et pour d'autres fins.

Acte pour amender de nouveau les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.

Acte pour détacher une certaine partie du comté de Montcalm et l'annexer au comté de Terrebonne, pour toutes fins électorales, municipales, judiciaires et d'enregistrement.

Acte pour étendre les limites de la municipalité de Terrebonne.

Acte pour amender l'acte des chemins de fer de Québec, 1869, relativement à la manière de conduire la première élection des directeurs.

Acte pour incorporer "L'Institut Médical de Montréal".

Acte pour autoriser la Compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford pour prolonger sa ligne jusqu'au Lac Saint-Jean.

Acte pour incorporer la Compagnie de chemin de fer de Jonction de Saint-Jean et Clarendonville.

Acte pour prolonger l'incorporation de "La Société Amicale de Québec," et amender et refondre les divers actes concernant la dite société.

Acte pour amender et étendre les lois concernant l'Éducation de cette province.

Acte pour amender l'acte de la Chute de la Compagnie du Chemin de fer de Jonction de Comtes de Sud-Est.

Acte pour autoriser le Conseil de la cité de Montréal à passer des règlements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons ou de les faire occuper pour objets de prostitution.

Acte pour amender l'acte vingt-huitième Victoria, chapitre cent vingt-cinq, intitulé: "Acte pour diviser la commission des barrières de Québec en deux commissions distinctes, et établir d'autres dispositions pour cet objet."

Acte pour autoriser la Compagnie des mines de Huntington à affecter un chemin à lisses de fer de fer de Stanstead, Shefford et Chambly et les eaux navigables de la Memphremagog.

Acte pour amender l'acte d'amendement des Mines d'Or de 1868 et 1870.

Acte pour prolonger le temps pendant lequel une subvention pourra être accordée aux sociétés de colonisation.

Acte concernant les bureaux d'enregistrement à Montréal et Québec.

Acte pour amender les chapitres 109 et 110 des statuts Refondus pour le Bas Canada, et pour pouvoir au transport de prisonniers d'une prison à une autre.

Acte pour autoriser l'octroi d'un certain aide aux compagnies de chemins de fer y nommés.

Acte concernant "Bishop College". Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicote à construire un pont de péage sur la rivière Batiscan.

Acte pour incorporer "l'Académie de musique de Québec".

Acte pour amender la loi concernant les Compagnies d'Assurance Mutuelle.

Acte pour amender l'acte 24 Vict., chap. 28, concernant la profession de Notaire.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Acte pour amender l'acte incorporant l'Association de l'Asile de Sainte-Brigitte de Québec.

Acte pour incorporer "l'Union Saint-Valier de Québec".

Acte pour amender l'acte passé dans la Session du Parlement tenue pendant les années 29e et 30e du Règne de Sa Majesté, chapitre 171, intitulé: "Acte pour autoriser John Auld, à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs, et pour rendre les pouvoirs accordés au dit John Auld, relativement à l'achat des dits immeubles."

Acte pour autoriser John Racey, à vendre certaines propriétés appartenant à ses enfants mineurs.

Acte pour prolonger le délai fixé par l'achèvement des travaux de la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord et de la Navigation et des Terres du St. Maurice.

Acte pour incorporer l'Institut Fraser.

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de PIERRE GIBOUX, de St. Jean Chrysostôme, Failli. Le failli n'ayant fait une cession de ses biens...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de CHOUINARD & FECTEAU, Failli. Je soussigné, CHARLES BAILLIE, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de CHOUINARD & FECTEAU, Failli. Je soussigné, CHARLES BAILLIE, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Vente du Fonds de Banqueroute.

DES SOUMISSIONS pour l'achat du Fonds de Commerce et des appareils de Triage du magasin appartenant à la faillite ci-dessus mentionnée...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de THEOPHILE THÉBERGE, Failli. Je soussigné, R. HENRY WURTELE, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de N. PATTEAUADE & Cie., Failli. Je soussigné, R. HENRY WURTELE, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de G. BELLEAU, Failli. Je soussigné, R. HENRY WURTELE, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de C. McDONALD & Fils, en liquidation, et Wm. McDonald, individuellement, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de PELLETER & DUCHENAY, Failli. Procès de la dite M. A. Samson. Québec, 29 nov. 1870.—1m

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de GEORGE BELLEAU, Failli. Je soussigné, R. HENRY WURTELE, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de R. HENRY WURTELE, Failli. Je soussigné, R. HENRY WURTELE, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

Acte de la Faillite 1869.

Dans l'affaire de Wm. Walker, Failli. Je soussigné, Wm. Walker, de Québec, ai été nommé Syndic dans cette affaire...

MUSIQUE NOUVELLE.

Oh! par Pitié, ne me fais plus Souffrir. Jolie Romance. Prix, 25 cts. LES LANCIERS DES HOMMES GRAS. Lancier Nouveau et Original. PRIX: 30 cts.

INDEMNITÉ SEIGNEURIALE

Fonds d'Emprunt des Townships. ATTENDU que, par un ordre en Conseil en date du 30 Avril 1869, il est résolu que pour ce qui regarde les réclamations des municipalités sur ce fonds...

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with columns: DÉR., MALLES, CLOTURE. Rows include: A. M. P. M. ONTARIO, Ottawa, par chemin de fer, 9.00; Province d'Ontario, (a) 3.00; QUEBEC, Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00; Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, 9.00; Townships de l'Est et Richmond, jusqu'à M. J. réal, par chemin de fer, 9.00; tous les jours, (a) 3.00; Cité de Montréal, par chemin de fer, et l'est, tous les jours, (a) 3.00; Leeds, Magpie, tous les jours, 9.00; Saint-Giles et St. Sylvestre, mardi, jeudi et samedi, 9.00; Rivière-de-Loup, par chemin de fer et l'est, tous les jours (b) 7.00; MALLES LOCALES, 4.30 Saint-Anselme et le comté de Dorchester, tous les jours, 8.30; unis de Saint-Jacques, tous les jours, 8.30; Bienville et Lanson, deux fois par jour, 8.30; Lévis, deux fois par jour, 9.00; Québec-Sud, deux fois par jour, 9.00; Saint-Marc, comté de Beauport, tous les jours, 8.00; New Liverpool et Saint-Jean Chrysostôme, tous les jours, 8.00; Spencer Cove, deux fois par jour, 8.00; St. Sauveur et St. Roch, trois fois par jour, 8.00; 9.00 Bergeville et Cap Rouge, Rive Sud (Ouest), Saint-Nicolas, jusqu'à Beauport, les lundis, mercredis et vendredis, 8.00; Rive Nord (Ouest), Ste. Foye et Trois-Rivières, par terre, tous les jours, 8.00; Rive Nord (Est), Beauport, Murray Bay, Chicoutimi, lundi, mercredi et vendredi, 8.00; Ile d'Orléans, lundis, mercredis et vendredis, 8.00; Bourg Louis, St. Raymond, Pointe-Rouge, Ste. Catherine, mardi, jeudi et samedi, 4.00; Vaicartier et Lorette, mercredi et samedi, 2.00; Laval et Lac Beauport, mardi et vendredi, 2.00; Charlebourg, mardi, mercredi, vendredi et samedi, 2.00; Stoneham, samedi, 2.00; 4.30 BAIE DES CHALEURS, Bassin de Gaspe, comté de Gaspé et Bonaventure, par terre, lundi, mercredi et samedi, 7.00; 4.30 PROVINCE MARITIME, Nouveau-Brunswick, Edmundston, Woodstock et Fredericton, par terre, tous les jours, 7.00; Nouveau-Brunswick et Ile du P. E., Nouvelle-Ecosse, vendredi, par Carleton de Portland à Halifax, 3.00; Do do do lundi et samedi, voie de Portland par vapeur jusqu'à St. Jean, N. B., 3.00; Terreneuve et Edmunds W. I., est comprise dans chaque malle pour Halifax, d'où une malle est expédiée à l'arrivée des vapeurs Inman venant de New-York, 3.00; 9.00 ETATS UNIS, Boston, New-York, etc., 3.00; INDES OCCIDENTALES, Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées; Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane, chaque jeudi P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et le Brésil, le 23 de chaque mois, 3.00; GRANDE BRETAGNE, Par la ligne canadienne, vendredi (d) 2.30; Par la ligne Cunard, via New-York, les lundis, 3.00; a-Sacs des malles par les chars ouverts jusqu'à 3.30 P. M. b-do do ouvert de 7.30 A. M. à 3.00 P. M. Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle. Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées deux fois par jour à 7.30 h. a. m. et à 2.45 h. p. m. P. G. HUOT, Maître de Poste, Québec, 22 déc. 1870.

Tableau indiquant l'heure du départ des Malles.

Table with columns: DÉR., MALLES, CLOTURE. Rows include: A. M. P. M. ONTARIO, Ottawa, par chemin de fer, 9.00; Province d'Ontario, (a) 3.00; QUEBEC, Arthabaska et Trois-Rivières, par chemin de fer, 9.00; Sherbrooke, Lennoxville, Island Pond, 9.00; Townships de l'Est et Richmond, jusqu'à M. J. réal, par chemin de fer, 9.00; tous les jours, (a) 3.00; Cité de Montréal, par chemin de fer, et l'est, tous les jours, (a) 3.00; Leeds, Magpie, tous les jours, 9.00; Saint-Giles et St. Sylvestre, mardi, jeudi et samedi, 9.00; Rivière-de-Loup, par chemin de fer et l'est, tous les jours (b) 7.00; MALLES LOCALES, 4.30 Saint-Anselme et le comté de Dorchester, tous les jours, 8.30; unis de Saint-Jacques, tous les jours, 8.30; Bienville et Lanson, deux fois par jour, 8.30; Lévis, deux fois par jour, 9.00; Québec-Sud, deux fois par jour, 9.00; Saint-Marc, comté de Beauport, tous les jours, 8.00; New Liverpool et Saint-Jean Chrysostôme, tous les jours, 8.00; Spencer Cove, deux fois par jour, 8.00; St. Sauveur et St. Roch, trois fois par jour, 8.00; 9.00 Bergeville et Cap Rouge, Rive Sud (Ouest), Saint-Nicolas, jusqu'à Beauport, les lundis, mercredis et vendredis, 8.00; Rive Nord (Ouest), Ste. Foye et Trois-Rivières, par terre, tous les jours, 8.00; Rive Nord (Est), Beauport, Murray Bay, Chicoutimi, lundi, mercredi et vendredi, 8.00; Ile d'Orléans, lundis, mercredis et vendredis, 8.00; Bourg Louis, St. Raymond, Pointe-Rouge, Ste. Catherine, mardi, jeudi et samedi, 4.00; Vaicartier et Lorette, mercredi et samedi, 2.00; Laval et Lac Beauport, mardi et vendredi, 2.00; Charlebourg, mardi, mercredi, vendredi et samedi, 2.00; Stoneham, samedi, 2.00; 4.30 BAIE DES CHALEURS, Bassin de Gaspe, comté de Gaspé et Bonaventure, par terre, lundi, mercredi et samedi, 7.00; 4.30 PROVINCE MARITIME, Nouveau-Brunswick, Edmundston, Woodstock et Fredericton, par terre, tous les jours, 7.00; Nouveau-Brunswick et Ile du P. E., Nouvelle-Ecosse, vendredi, par Carleton de Portland à Halifax, 3.00; Do do do lundi et samedi, voie de Portland par vapeur jusqu'à St. Jean, N. B., 3.00; Terreneuve et Edmunds W. I., est comprise dans chaque malle pour Halifax, d'où une malle est expédiée à l'arrivée des vapeurs Inman venant de New-York, 3.00; 9.00 ETATS UNIS, Boston, New-York, etc., 3.00; INDES OCCIDENTALES, Lettres, etc., payées d'avance, voie de New-York, sont expédiées tous les jours à New-York, d'où les malles sont expédiées; Pour la Havane et les Indes Occidentales, voie de la Havane, chaque jeudi P. M. Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et le Brésil, le 23 de chaque mois, 3.00; GRANDE BRETAGNE, Par la ligne canadienne, vendredi (d) 2.30; Par la ligne Cunard, via New-York, les lundis, 3.00; a-Sacs des malles par les chars ouverts jusqu'à 3.30 P. M. b-do do ouvert de 7.30 A. M. à 3.00 P. M. Les lettres enregistrées doivent être déposées à la Poste 15 minutes avant la clôture de chaque malle. Les boîtes aux lettres sur la rue seront visitées deux fois par jour à 7.30 h. a. m. et à 2.45 h. p. m. P. G. HUOT, Maître de Poste, Québec, 22 déc. 1870.

TAPIS, ETOFFES A RIDEAUX, etc.

Nous offrons en vente à des prix très réduits les Tapis suivants: Tapis de Bruxelles, Tapis de Velours, Tapis de Tapisserie, Tapis Kidminster, Tapis Ecosais, Tapis Unions, Tapis de Feutre, Tapis de Manille, Tapis pour Escaliers, Toile Cirée Anglaise pour Parquets, Nattes de toutes espèces.

ATELIER DE MEUBLES.

J'ai l'honneur d'informer le public et mes pratiques que j'offre en vente un assortiment exceptionnellement choisi de Meubles de toutes sortes, de tous patrons. Ces meubles ne laissent rien à désirer de plus complet sous le rapport de l'élegance et du fini et quant au prix, je n'ai qu'un mot à dire, c'est que jusqu'à aujourd'hui la pratique m'a toujours fait observer qu'ils étaient excessivement bas en comparaison des autres.

ATELIER DE MEUBLES.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN: MEUBLES DE SALON—Sofas, Chaises Canapés, Canapés, Chaises en Canne, Tables à Dîner, et Consoles, Buffets de toutes grandeurs et de toutes formes, avec ou sans sculptures.

ATELIER DE MEUBLES.

MEUBLES DE CHAMBRE A COUCHER—Couchettes de tous modèles, en Noyer de toutes variétés, en Acajou, Commodes, Garderobes, Canapés, Berceuses, Frie-Dien, Chaises-Canapés, Tables à Toilette, Lavabains.

ATELIER DE MEUBLES.

Une grande quantité d'autres Meubles de goût, d'utilité et de fantaisie. Prix très modérés.

ATELIER DE MEUBLES.

P. AREL & Cie., Meubliers, Rue St. Paul, Québec, 7 déc. 1870.

A VENDRE.

MORUE FRAICHE, HADDOCK, etc., à vendre par GINGRAS & BAZIN, Rue St. Pierre, (Passage Têtu & Garnier), Québec, 16 déc. 1870.

ATELIER DE MEUBLES.

J'ai l'honneur d'informer le public et mes pratiques que j'offre en vente un assortiment exceptionnellement choisi de Meubles de toutes sortes, de tous patrons. Ces meubles ne laissent rien à désirer de plus complet sous le rapport de l'élegance et du fini et quant au prix, je n'ai qu'un mot à dire, c'est que jusqu'à aujourd'hui la pratique m'a toujours fait observer qu'ils étaient excessivement bas en comparaison des autres.

ATELIER DE MEUBLES.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN: MEUBLES DE SALON—Sofas, Chaises Canapés, Canapés, Chaises en Canne, Tables à Dîner, et Consoles, Buffets de toutes grandeurs et de toutes formes, avec ou sans sculptures.

ATELIER DE MEUBLES.

MEUBLES DE CHAMBRE A COUCHER—Couchettes de tous modèles, en Noyer de toutes variétés, en Acajou, Commodes, Garderobes, Canapés, Berceuses, Frie-Dien, Chaises-Canapés, Tables à Toilette, Lavabains.

ATELIER DE MEUBLES.

Une grande quantité d'autres Meubles de goût, d'utilité et de fantaisie. Prix très modérés.

ATELIER DE MEUBLES.

P. AREL & Cie., Meubliers, Rue St. Paul, Québec, 7 déc. 1870.

A VENDRE.

MORUE FRAICHE, HADDOCK, etc., à vendre par GINGRAS & BAZIN, Rue St. Pierre, (Passage Têtu & Garnier), Québec, 16 déc. 1870.

ATELIER DE MEUBLES.

J'ai l'honneur d'informer le public et mes pratiques que j'offre en vente un assortiment exceptionnellement choisi de Meubles de toutes sortes, de tous patrons. Ces meubles ne laissent rien à désirer de plus complet sous le rapport de l'élegance et du fini et quant au prix, je n'ai qu'un mot à dire, c'est que jusqu'à aujourd'hui la pratique m'a toujours fait observer qu'ils étaient excessivement bas en comparaison des autres.

ATELIER DE MEUBLES.

L'ASSORTIMENT CONSISTE EN: MEUBLES DE SALON—Sofas, Chaises Canapés, Canapés, Chaises en Canne, Tables à Dîner, et Consoles, Buffets de toutes grandeurs et de toutes formes, avec ou sans sculptures.

Attention! Attention

UN ASSORTIMENT DES PLUS RICHES EN VERRERIE, POTERIE, PORCELAINE ET ORNEMENTS DE FANTAISIE A 25 ET 30 POUR CENT D'ESCOMPTE.

LES ARTICLES SUIVANTS SONT: Carafes découpées et pressées de toute description. Verres, Plats, Carafes à l'eau, Verres à patte, Verres à Vin, à Champagne, Liqueur, Claret et à Bière, Anglais découpés et unis. Vaseaux pour le Beurre, la Crème, les Confitures et l'eau. Ornaments de Fantaisie de toutes descriptions.

UN ASSORTIMENT D'effets de Paros, Pots à Fleurs de toutes grandeurs, Abats-Jours de tous les Patrons, Théières des Manufactures Anglaises et Canadiennes, Huiliers plaqués des meilleurs manufacturiers.

Huile de Charbon de la meilleure qualité. P. E. CACNON DE BELLE-ISLE, Successeur de JOHN PYE. Québec, 2 déc. 1870.—5m

DERNIER AVIS.

Tous ceux qui doivent aux Biens des Jésuites sont priés de se présenter au Bureau de la DERNIERE FOIS, s'ils ne paient l'assortiment aux agents soussignés, les rentes et arrérages qu'ils doivent, ils seront très certainement poursuivis sans aucun autre avis et sans distinction de personnes.

HOOT & LARUE, Agents. Québec, 13 déc. 1870.—2s

Agence Générale en Librairie, DUBEAU & ASSELIN, Commissionnaires pour la France, la Belgique, les Etats-Unis et le Canada.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous nous chargerons de procurer sur commandes, dans le plus court délai, et aux prix des catalogues, tous les ouvrages de quelque genre qu'ils soient, imprimés en France, en Belgique, aux Etats-Unis et au Canada.

ABONNEMENTS. Nous nous occupons aussi de faire des abonnements à tous les Journaux, paraissant au Canada comme à l'Étranger, nous chargeant d'en faire la collection et la Distribution.

A M. les Éditeurs Canadiens, Nous donnerons une attention spéciale à tout ouvrage public en Canada dont on voudrait bien nous donner l'agence, et MM. les Éditeurs sont priés de vouloir s'adresser à nous pour l'acquisition de leurs Publications. Par les agents actifs et intelligents que nous possédons, nous pouvons leur assurer, à l'avenir, un succès complet et très satisfaisant.

ARTICLES DE FONDS. ROMANS. Nous possédons une grande collection de Romans, et d'ouvrages littéraires des écrivains les plus distingués.

IMAGERIE, GRAVURE. Assortiment le plus complet et le mieux choisi que l'on puisse trouver dans cette ville.

AQUARELLES. Aucun dessin, si ce n'est la Peinture à l'huile, ne peut égaler la beauté de ce dessin à l'aquarelle. Notre collection renferme, en grand nombre, de sujets, reproduction fidèle des chefs-d'œuvre de Rubens, Parmesan, Michel-Ange, Raphael, Le Poussin, etc., et de artistes modernes qui ont excellé dans cet art, tels que Lacroix, Inval, Tesson, David, etc. Cette riche collection offre une occasion rare aux amateurs de se procurer ce que les génies ont inventé de plus sublime et de plus ravissant.

PEINTURES A L'HUILE. Imitation. Nous venons de recevoir de Paris au moins 300 sujets différents de ce genre de peinture. Nous n'essayerions pas d'en faire le mérite, il ne serait à peine suffisant pour en donner une faible idée. Nous sollicitons une visite à notre magasin où l'on pourra se faire une opinion de la valeur de ces peintures, qu'il suffise de mentionner que parmi ces ravissantes petites tableaux, il s'en trouve dont l'original a été payé plus de 40,000 francs à Paris.

ALBUMS DE DESSIN. Les personnes qui désirent se procurer les modèles de dessin de tous les genres, Figures, Paysage, Marine, Fleurs, Fruits, Oiseaux, Papillons, Animaux, Mécanique, Aquarelles avec trait, genre, etc., trouveront à notre magasin les plus beaux et les plus variés de ce genre.

Papier Spectre pour le Dessin et l'Aquarelle. L'avantage de ce papier consiste en ce que le fonds de dessin est toujours fait à l'avance, il ne s'agit que de choisir une teinte en rapport avec le sujet qu'on veut faire, et de le mouvoir de la manière à offrir tous les effets principaux, tels que Clair de Lune, Soleil Couchant, Ciel d'Afrique, Effets de Brouillard, etc., etc.

BOITES DE PEINTURES depuis un chein jusqu'à \$6.00. BOITES DE MATHÉMATIQUES, Système breveté S. G. D. S.

LA GUERRE. Nous recevons de Paris chaque semaine le Journal Illustré suivant: L'ILLUSTRATION DE PARIS, 25 cts. Publiant tous les détails concernant la guerre, les fortifications, les camps, les batailles, les places remarquables s'y trouvent représentés.

NOUS AVONS AUCI EN MAINS: Le Monde Illustré, 20 cts. La Vie Parisienne, 25 " L'Esprit Follet, 20 " Le Journal Amusant, 15 "

LE COURRIER DES ETATS-UNIS. Est reçu tous les jours et vendu à 8 sous le No. ce Journal, l'organe des populations Franco-Américaines, reçoit les dépêches directement de Paris et la publie avec l'exactitude la plus adèle. C'est à meilleure publication de toute l'Amérique.

LISEZ-LE ET VOUS SEREZ SATISFAIT. Ouvrages Scientifiques, Littéraires, etc., voir le Journal de Québec pour détails. Articles de Paris, etc., voir le Canadien.

PLACE D'AFFAIRES. Notre Bureau, est situé au No. 23, Rue Couillard, Haute-Ville, et notre magasin se trouve au No. 15, Rue St. Jean, dans la maison de M. O. Palais, Manchoir, coin des rues St. Jean et du Spécimens, Journaux Illustrés, Revues, etc., peuvent y être examinés et acquis à des conditions très-avantageuses.

N. B.—Nous extenderons également toute commande pour articles de Manufactures Françaises, Belges, Américaines et Canadiennes, tous à des conditions très-libérales. Agences et commandes sollicitées.

DUBEAU & ASSELIN, Québec, 6 sept. 1870.

AVIS PUBLIC.

ON DEMANDE 10,000 ACHETEURS AU COMPTANT PENDANT LA SAISON DES FETES

POUR ACHETER NOTRE SUPERBE ASSORTIMENT, LE PLUS CONSIDERABLE EN CETTE VILLE, DE

Fruits, Vins, Epices, etc., etc., etc., LE TOUT CHOISI AVEC LE PLUS GRAND SOIN.

Prix plus Bas que dans aucun autre Etablissement. — N. B. —

RAISINS, (pour la Cuisson) de 4d à 5d. la livre. RAISINS de Corinthe, dont la qualité ne peut-être surpassée, 3d. la livre. RAISINS en Grappes d'Almeria, très choisis, 1s. 3d. la livre.

VINS! VINS! VINS! 10 par Cent plus bas que les prix ordinaires, au Comptant.

BOITES DE RAISINS DE 7 lb. 3s. 14 lb. 6s. 28 lb. 11s. FAITES NOUS UNE VISITE

FLEURS.—Bouquets de Table et portatifs fournis pendant l'Hiver. ETABLI EN 1836.

GEORGE HALL & CIE., No. 2, Rue St. Jean. Québec, 20 déc. 1870.

PELLETIERES. A. LAPOINTE & FILS, CHAPELIER & MANCHONNIERS.

NO 53, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE. NO 53, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

LES soussignés tout en remerciant leurs pratiques et le public en général de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur de les informer qu'ils ont en mains un assortiment des plus complets de Fourrures de toutes sortes

EN CROS ET EN DETAIL, Tels que Capot de Loup-Cervier, de Castor, Casques de tout genre pour Messieurs et Dames

UN ASSORTIMENT DE Manteilles en Castor, en Loutre de la Mer du Sud, Loutre, Vison, Marthe.

— AUSSI — Une grande variété de Casques en Fourrures pour Dames. Les effets qui sont en partie manufacturés à leur établissement ou achetés sur les premiers marchés anglais, français et américains, sont faits à des conditions d'économie qui leur permettent de défier toute compétition tant sous le rapport des prix que sous celui du choix, de la qualité supérieure et de la nouveauté.

Une Visite est respectueusement Sollicitée. A. LAPOINTE & FILS. Québec, 17 nov. 1870.

MARCHANDISES SECHES ET DE FANTAISIE. AU NO. 16, RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

LES soussignés ayant rencontré tout l'encouragement qu'ils attendaient de recevoir de leurs amis les plus sincères remerciements et les prient de vouloir bien continuer à leur accorder le même patronage pour l'avenir.

Il font savoir par le présent qu'ils sont décidés à vendre moyennant un profit très-minime le fonds de

MARCHANDISES D'ETAPE ET DE FANTAISIE Consistant en un immense assortiment de

Draps, Tweeds, Casimir, Imitation de Mouton noir et blanc et de couleur, Imitation de Loutre et de Dossin, Drap nouveau pour Manteaux, Convertes, Caris, Flanelle, Coton, Indiennes, Shirts, Tine, Châles, Peleries, Sontags, Bas, Gants et Jupons, Chapeaux en Velours et en Faille, Rubans, Fleurs et Plumes, Garnitures, Crémones, Chemises et Caleçons en laine pour hommes, et un assortiment d'autres effets trop nombreux à énumérer.

— AUSSI — Coton Jaune de 3jd. au montant. Witneys 4 " Drap de Pilote, 4s. valant 6s. 6d. Flanelle toute laine, 10d " Moscou, 5s. " 7s. 6d. Nuges, 7jd " Witneys, 3s. 6d. " 5s. 6d. Merinos français 1s. 8d. " 2s. 3d.

GUAY & Cie., No. 16, Rue la Fabrique, Haute-Ville. Québec, 28 oct. 1870.

AVIS. Banque de Québec. APPLICATION par voie de pétition sera faite par la Banque de Québec à la Législature, à la prochaine session du Parlement du Canada, pour obtenir l'autorité d'augmenter le CAPITAL-ACTIONS de la Banque et d'introduire d'autres amendements à la Charte.

(Signé) JAS. G. ROSS, Président. W. WITHELL, Vice-Président. HENRY FLY, T. H. DUNN, ROBERT H. SMITH, A. F. A. KNIGHT, Directeurs. Québec, 7 déc. 1870.—2m

AVIS. Banque de Québec. UNE Assemblée Générale de la Banque est par le présent convoquée et sera tenue à la Maison de Bai que en la Cité de Québec, JEUDI, le DIX-NEUVIEME jour de JANVIER prochain, à MIDI, dans le but d'obtenir d'eux la sanction de la pétition à la Législature demandant l'autorité d'augmenter le CAPITAL-ACTIONS de la Banque et d'introduire d'autres amendements à la Charte.

(Signé) JAS. G. ROSS, Président. W. WITHELL, Vice-Président. N. F. BELLEAU, HENRY FLY, T. H. DUNN, ROBERT H. SMITH, A. F. A. KNIGHT, Directeurs. Québec, 6 déc. 1870.

Bureaux de l'Événement, à Québec, No. 1, rue Buade, à côté du Bureau de Poste, Escalier de la Basse-Ville, Simpson Marcotte, Imprimeur.